

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de St Just-en-Chaussée**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY**

**Séance du vendredi 21 mai 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au presbytère en période de confinement sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

**Membres présents :**

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Patrick VAN DAELE, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Cydalia RUCQUOY (arrivée à 19h), Mme Claudy DENAIN, Mme Michèle HEMARD, Mme Corinne DELATTRE, Mr Vianney MULLIEZ, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Philippe CNUUDE, Mr Maurice HERMENT.

**Membres absents :**

- Mr Pascal VIGIER,
- Mme Jennifer BALOCHARD,
- Mme Virginie LE GOFF.

**ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Acceptation de devis de remplacement de la boîte électrique foraine
- ↳ Convention de mise à disposition du CPI pour vérification des hydrants d'une commune
- ↳ Demandes de subvention pour l'aménagement de voies douces sur les trottoirs, la mise en sécurité et l'accessibilité PMR.
- ↳ Demande de subvention pour l'aménagement du cimetière communal : création d'un ossuaire et reprise de concessions.
- ↳ Questions diverses.

**A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

**B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Claudy DENAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

**C – ACCEPTATION DE DEVIS DE REMPLACEMENT DE LA BOITE ELECTRIQUE FORAINE**

Monsieur le Maire rappelle qu'Enedis avait signalé lors de la mise en service pour la fête foraine de juillet 2020 que la boîte était à remplacer pour des raisons de sécurité ; un devis a été demandé à la société LAMART pour un montant de 3 323,81 euros HT.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents (11 voix POUR) :**

- **DE RETENIR** la société LAMART pour un montant de 3 323,81€ HT (trois mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt et un centime HT) soit 3 998,57€ TTC (trois mille neuf cent quatre-vingt dix-huit euros et cinquante sept centimes TTC),
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le numéro : **2021/22**.

**D – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CPI POUR VERIFICATION DES HYDRANTS D'UNE COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que des sapeurs-pompiers d'Esquennoy ont suivi la formation pour effectuer le contrôle et la vérification des hydrants ; ces sapeurs-pompiers assurent déjà cette mission pour la commune d'Esquennoy ; certaines communes du territoire de la CCOP ont demandé si les sapeurs-pompiers du CPI d'Esquennoy pouvaient aussi intervenir pour faire la vérification des hydrants de leur commune. Après signature d'une convention de mise à disposition des sapeurs-pompiers du CPI d'Esquennoy auprès de la commune demandeuse, cette mission pourrait être effectuée.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents (11 voix POUR) :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des sapeurs-pompiers du CPI d'Esquennoy avec la ou les commune(s) demandeuse(s),
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le numéro : **2021/23**.

**E – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES SUR LES TROTTOIRS, LA MISE EN SECURITE ET L'ACCESSIBILITE PMR**

Arrivée de madame RUCQUOY à 19h.

Monsieur le Maire expose que la présente demande de subvention vise à permettre une circulation douce (usage non motorisé) dans la traversée Nord-Sud du village en raccordant des tronçons existants déjà.

Une liaison douce intercommunale entre Esquennoy et Breteuil a été réalisée voici une quinzaine d'années financée par le SIVOM de Breteuil. D'autre part, une partie du chemin du tour de ville permet de relier de manière douce la rue Saint Antoine aux infrastructures municipales (mairie, école, périscolaire, salle des sports, citystade).

L'objet des travaux est donc de compléter l'existant (de l'entrée Nord d'Esquennoy par la rue de l'usine côté Est dans la continuité de la voie douce entre Esquennoy et Breteuil) en reliant la cité de Paillart (par la rue St Antoine côté pharmacie) au tour de ville d'une part, en passant les infrastructures (mairie, école, périscolaire, salle des sports, citystade) de la place de la mairie,

puis enfin au cimetière d'autre part (du passage piéton de l'entrée du périscolaire vers l'église, continuer rue St Pierre côté Est jusqu'à la sortie du village pour se terminer au cimetière).

La commune d'Esquennoy participe au groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Le devis a été établi par le cabinet MCOI retenu au tant qu'AMO par la CCOP.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>120 000 €</b>
<b>Financement HDF (30%)</b>	<b>36 000 €</b>
<b>Financement CD60 (39%)</b>	<b>46 800 €</b>
<b>Commune (31%)</b>	<b>37 200 €</b>

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents (12 voix POUR) :**

- **APPROUVENT** le plan de financement pour l'aménagement de voies douces sur les trottoirs, la mise en sécurité et l'accessibilité PMR,
- **SOLLICITENT** une subvention auprès de la Région des Hauts de France et une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec la région et le département,
- **DECIDENT** d'inscrire cette délibération sous le numéro : **2021/24**.

#### **F -DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL : CREATION D'UN OSSUAIRE ET REPRISE DE CONCESSIONS**

Monsieur le Maire expose que depuis le XIXème siècle, le cimetière communal n'a jamais fait l'objet d'un aménagement d'ensemble. Devant le manque de places pour de nouvelles concessions, un agrandissement a été créé au début des années 2000 mais de nombreuses tombes sont en état d'abandon.

La commune a effectué l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière en 2013, puis a effectué un très important travail de recollement entre les documents d'archives et les relevés de terrain. Enfin, une procédure de reprise des concessions avec les arrêtés et affichages règlementaires a débuté.

L'objet du présent dossier est donc de s'assurer du plan de financement avant d'entamer la procédure de mise en concurrence. L'objectif est de débiter les travaux au 1er trimestre 2022.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents (12 voix POUR) :**

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR,
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le numéro : **2021/25**.

**G – QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Bureaux élections :

Monsieur le Maire rappelle que des élections législatives partielles pour la 1ere circonscription afin de remplacer Monsieur Olivier Dassault auront lieu les 30 mai et 6 juin prochain à la Mairie; il convient donc d'organiser la tenue du bureau de vote de chacun de ses jours d'élections. Les bureaux sont ainsi constitués pour ces 2 dimanches avec des conseillers municipaux ainsi que des électeurs volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que des élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain avec la particularité de tenir les 2 scrutins en temps : le bureau de vote sera donc déplacé à la salle des sports afin que les 2 élections puissent se faire en même temps. Il convient donc de doubler le nombre de personnes pour organiser les 2 scrutins : des créneaux sont choisis par des conseillers municipaux ainsi que des électeurs volontaires mais il reste encore des créneaux à compléter. Contact avec les conseillers municipaux absents ce jour et avec des électeurs volontaires supplémentaires va être pris afin de compléter les créneaux vides.

2/ Fête foraine :

Monsieur le Maire informe le conseil que les forains pourraient venir les 19, 20 et 21 juin en remplacement de la fête d'avril avec les autos tamponneuses ; se pose la question de maintenir 3 semaines plus tard la fête des 10,11 et 12 juillet sans les autos tamponneuses cette fois. Après débat, un consensus se dégage pour autoriser la venue des forains en juin plutôt qu'en juillet, en accordant sur cette seule fête, la totalité des tickets gratuits distribués sur les 2 fêtes habituelles.

3/ Brocante du 4/7/21:

Monsieur le Maire informe le conseil que le comité des associations, après consultation de ses membres, reporte à l'année prochaine l'organisation de la brocante compte-tenu de la pandémie.

4/ Centre de Première Intervention :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une visite du CPI va avoir lieu le 2/6 à partir de 14h par le Général CORACK du SDIS60. Le Maire et Maurice Herment seront présents à minima ; d'autres pompiers et/ou conseillers seront là aussi en fonction de leur disponibilité.

5/ Toitures :

Monsieur le Maire informe le conseil sur :

- la salle des sports : l'isolation et la réfection devraient être terminées pour la semaine prochaine ; un changement des néons par des LED est prévu entre le 31/5 et le 2/6 comme la CCOP s'y était engagée;
- le préau de l'école : un devis de réfection a été demandé auprès de la société Gecape afin de refaire l'étanchéité et arrêter la dégradation du béton;
- l'école : la couverture en ardoises ainsi que les gouttières montrent des signes de faiblesses à plusieurs endroits.

6/ Tracteur :

Monsieur le Maire informe le conseil que ce jour, un roulement ou un pignon du tracteur est hors service donc pas de tondeuse avant réparation chez notre revendeur Parmentier (St Just) ; un conseiller propose de se renseigner aussi auprès de l'entreprise Taveau.

7/ Secrétariat :

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Degrave s'est faite opérée et est en arrêt maladie 15 jours supplémentaires : cela fait 2 mois en cumulé ; Mr Clayeman assure un remplacement occasionnel mais il faudrait prévoir une solution plus pérenne pour éviter cette désorganisation.

8/ Mise en demeure nitrates :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu en présence de l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (préfecture), le Conseil Départemental de l'Oise, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la CCOP et la commune d'Esquennoy pour évoquer un plan d'actions à mettre en œuvre :

- Rappel de la réglementation aux agriculteurs de la zone de protection du captage,
- Mise aux normes des assainissements individuels (contrôle et réhabilitation),
- Mise aux normes de l'assainissement collectif (contrôle, réhabilitation)
- Nouvelle station : la construction est retardée à cause d'un accord de servitude manquante : une demande d'arbitrage à la préfète a été demandé par la commune ; la DDT préconise une Déclaration d'Utilité Publique pour faire avancer la situation ;
- Faire un diagnostic du captage d'Esquennoy (obligatoire tous les 10 ans) ;
- Chercher un nouveau captage sans certitude de qualité nitrates correcte ou approfondir le captage actuel (solution abandonnée car ne semble pas envisageable);
- Interconnexion avec une commune voisine : le schéma directeur de la CCVBN préconisait une interconnexion avec les communes voisines (Paillart, Bonneuil, Breteuil et Villers) : avec les données qualitatives actuelles, il semble que l'interconnexion avec Villers permette une dilution des nitrates sous réserve de la capacité; sinon une interconnexion avec Breteuil sous réserve cette fois-ci de la qualité en pesticides ;
- Lancer une étude sur la faisabilité et le coût des différentes solutions.

9/ Un conseiller demande si la consigne de n'utiliser qu'une seule feuille pour essuyage des mains des enfants de l'école vient de la commune. Réponse est faite que non.

10/ Un conseiller demande si la solution de tapis de fleurs évoquée en commission « Espaces verts » est possible ; le conseiller qui devait prendre attache répond positivement pour une vingtaine de mètres ;

Certaines fleurs plantées dans le parterre de l'église sont mortes après les plantations : après vérification avec Vasserot -Merle, le problème reste inconnu. Des œillets ont été plantés en remplacement.

11/ Un conseiller demande à relancer le dossier de la réserve incendie à St Sauveur.

12/ Un conseiller signale que les céder le passage au carrefour de St Sauveur ne sont pas respectés : le conseil évoque la possibilité de mettre des stops en remplacement ; contacter l'Union des Maires de l'Oise pour obtenir les démarches réglementaires.

13/ Un conseiller signale un problème de voitures gênantes et de poubelles des voisins déplacées au niveau de la rue des Aires : les poubelles, ne se situant plus à l'emplacement signalé, ne seraient donc plus ramassées de ce fait : une convocation de la personne concernée est évoquée pour résoudre le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 min.



## Signatures des membres présents

<b>M. Sylvain GERMAIN</b>	<b>Mme Corinne DELATTRE</b>	<b>M. Patrick VAN DAELE</b>
<b>M. EVRARD Jean-Marc</b>	<b>M. Olivier RUBIGNY</b>	<b>Mme Claudy DENAIN</b>
<b>M. Philippe CNUUDE</b>	<b>M. Pascal VIGIER</b> <i>Absent</i>	<b>Mme Cydalia RUCQUOY</b>
<b>Mme Jennifer BALOCHARD</b> <i>Absente</i>	<b>M. Vianney MULLIEZ</b>	<b>Mme Michèle HEMARD</b>
<b>M. Maurice HERMENT</b>	<b>Mme Virginie LE GOFF</b> <i>Absente</i>	<b>M. Jean-Claude LAMOISE</b>